



Wallonie

Province du Brabant wallon.  
Commune de 1320 - Beauvechain.

Réf. MC/-1.778.511/PU CoDT-174/2020/S722.

## URBANISME

### AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur Julien DUVIVIER, demeurant à 1320 Beauvechain, rue de Louvain, n° 11A.

Le bien concerné est situé à 1320 Beauvechain, Sentier du Moulin à Eau, cadastré 1<sup>ère</sup> Division, section B, numéros 73/D et 73/E.

Le projet consiste en la construction d'une habitation unifamiliale bioclimatique et la transformation d'un hangar agricole en garage, et présente les caractéristiques suivantes : la future construction se compose :

- d'un volume principal de 17,5 m sur 8,3 m, implanté parallèlement au sentier du Moulin à Eau;
- d'un volume annexe à destination de garage/atelier, sans étage, implanté perpendiculairement à la voirie, de 18,13 m x 7 m à l'avant gauche du volume principal.

Le projet s'écarte des indications de l'aire de bâti rural traditionnel du Guide Communal d'Urbanisme, d'application depuis le 30 septembre 2006, pour les motifs suivants :

- *Implantation, Alignement/Largeur* :
  - o le volume annexe projeté n'est pas implanté sur l'alignement et le volume principal est implanté avec un recul supérieur à 12 mètres de cet alignement;
  - o la superficie du volume annexe dépasse le tiers de la superficie du volume principal et est supérieure à 40 m<sup>2</sup> (dalle récupérée du hangar existant).
- *Gabarit/Volumétrie* :
  - o *volumétrie de toiture - débordements*: la toiture du volume principal projeté n'est pas en harmonie avec le type de toiture propre aux constructions traditionnelles locales et comporte des débordements marquants et des éléments saillants qui détruisent la volumétrie principale;
  - o *volumétrie de toiture - lucarnes* : les lucarnes ne s'intègrent pas à la typologie hesbignonne traditionnelle en application des articles D.IV.40 et D.VIII.6 du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables :

- le lundi et le vendredi, entre 9 heures et 12 heures;
- le mercredi, entre 9 heures et 12 heures et entre 13 heures 30 et 16 heures 30;
- le premier mercredi du mois, entre 17 heures et 19 heures;

Le Service Cadre de Vie travaille à bureaux fermés le mardi et le jeudi.

Le dossier peut être consulté à la maison communale, Service du Cadre de Vie, 3, Place Communale à 1320 Beauvechain.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Mesdames Carine MORSAIN et Roxane WYFFELS, Service du Cadre de Vie, Agent administratif "Urbanisme et Logement", ☎ : 010/86.83.12 📠 : 010/86.83.01

✉ : [urbanisme@beauvechain.be](mailto:urbanisme@beauvechain.be)

***Le Gouvernement wallon a décidé, par arrêté de pouvoirs spéciaux, à dater du 18 mars 2020 et pour une durée de 30 jours prorogeable deux fois pour une même durée, de la suspension de tous les délais de rigueur et de recours fixés dans l'ensemble de la législation et de la réglementation wallonnes.***

***Les restrictions de circulation et d'accès aux administrations restreignent les possibilités de participation au public. Les délais en matière d'enquête publique et de remise d'avis des instances sont donc également suspendus, avec comme conséquence la prolongation des délais pour la tenue des enquêtes publiques devant se tenir durant la période de suspension ou ayant commencé avant cette période.***

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 21 avril 2020 jusqu'au minimum le 04 juin 2020 au Collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place Communale, n° 3 à 1320 Beauvechain;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@beauvechain.be](mailto:urbanisme@beauvechain.be)

PAR LE COLLEGE :

Par ordonnance :  
La Directrice générale,

La Bourgmestre,

Delphine VANDER BORGHT

Carole GHIOT